

Le restaurant Freegan Pony et la Ville de Paris signent une convention d'occupation

Depuis le mois de novembre 2015, une activité de restauration s'est développée de manière illégale Place Auguste Baron, dans le 19e arrondissement de Paris. À la suite du jugement du Tribunal d'instance du 19ème arrondissement du 7 avril dernier jugeant illégale l'occupation du restaurant, les occupants ont accepté de signer une convention avec la Ville afin de rendre régulière cette situation.

Depuis le mois de novembre 2015, plusieurs soirs par semaine, le restaurant Freegan Pony propose un menu unique cuisiné avec les invendus alimentaires du marché international de Rungis. La participation est libre, afin de sensibiliser les clients du restaurant à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux enjeux de la récupération.

Installé illégalement dans le 19^e arrondissement, un jugement du Tribunal d'instance du 7 avril 2016 a confirmé cette illégalité et autorisé l'expulsion avec le concours de la force publique des occupants de ce local. Cette association allant dans le sens des engagements de la Ville de Paris en matière d'économie circulaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire, Anne Hidalgo et son adjointe Antoinette Guhl, ont souhaité étudier les conditions d'une régularisation des occupants et de l'activité du Freegan Pony.

La Ville a proposé à l'association porteuse du Freegan Pony de signer une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 2 ans, avec des modalités définies (notamment le respect des normes légales d'accueil du public et sanitaires) et présentées au prochain Conseil de Paris du mois de juillet 2016.

« Le projet du Freegan Pony s'inscrit dans une économie de proximité, qui lutte contre les gaspillages et tisse les solidarités, il est en adéquation avec les objectifs de la Ville de Paris de lutte contre le gaspillage alimentaire. » déclare Antoinette Guhl, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire. A l'instar de grandes agglomérations comme San-Francisco ou Milan, Paris inscrit résolument son action dans une stratégie « zéro déchet », considérant chaque déchet comme une ressource potentielle.

L'action du Freegan Pony, sociale, solidaire et circulaire se conjugue avec la volonté de la Ville de Paris de se diriger vers une nouvelle manière de consommer, plus durable et responsable.

Contact presse: Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61